Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le
ID : 038-213803166-20220412-DELCCAS04_2022-BF

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE
LA TOUR DU PIN

Commune de PONT DE CHERUY

RE[illegible]UE FRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

n°04/2022

*L'an **deux mil vingt-deux**, le **12 avril** à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.*

***Etaient présents** : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mmes Lyliane **BAUER**, Rita **TOSCANO**.*

***Procurations** : Mme Christiane **ANDREU** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Magalie **BLACHE** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).*

***Absentes** : Mmes Caroline **FERRAND**, Monique **RAVOUNA**.*

***Assistait en outre à cette réunion** : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.*

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – RESIDENCE DU PARC.

Exposé du Président.

Il est présenté au Conseil d'Administration le Compte Administratif 2021 de la Résidence du Parc.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Celle-ci est réalisée à hauteur de 660.817,43 € en dépenses et à hauteur de 575.768,40 € en recettes.

L'excédent de fonctionnement 2020 reporté est de 412.156,58 €, ce qui porte le total des recettes de l'exercice 2021 à 987.924,98 €. Il ressort un excédent global de fonctionnement 2021 égal à **327.107,55 €**.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Réalisée à hauteur de 5.873,23 € en dépenses, cette section comprend le remboursement des cautions suite à la libération d'appartements au sein de la Résidence.

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le
ID : 038-213803166-20220412-DELCCAS04_2022-BF

Les recettes sont réalisées quant à elles à hauteur de 907.110 € et concernent l'encaissement des cautions versées par les Résidents lors de leur entrée dans la Résidence (7.110 €), ainsi que l'emprunt réalisé pour l'acquisition des bâtiments de la Résidence à Alpes Isère Habitat (900.000 €).

L'excédent d'investissement 2020 reporté est de 26.218,24 €, ce qui porte le total des recettes de l'exercice 2021 à 933.328,24 €. Il ressort un excédent global d'investissement 2021 égal à **927.455,01 €**.

Le Conseil d'Administration est invité à statuer, étant entendu que Franck BRON se retire et ne prend pas part au vote en sa qualité de Président.

Décision

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré

☞ Adopte le Compte Administratif 2021 de la Résidence du Parc, tel que présenté dans l'exposé précédent.

☞ Maintien à hauteur de 177.107,55 € l'excédent de fonctionnement 2021 qui sera inscrit en recette de fonctionnement du Budget Primitif 2022.

☞ Affecte une somme de 150.000,00 € qui sera inscrite en recette d'investissement du Budget Primitif 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 13 avril 2022
Le Président,